

Projet Mudday 2018

1. Genèse du projet

Nous avons établi comme constat que les élèves du Lycée Antonin Carême provenaient en majorité des collèges avoisinants.

Il nous a donc paru nécessaire de mettre en place des échanges entre les collèges et notre lycée afin de présenter aux élèves les différentes filières (visite du lycée et présentation), de leur donner envie de choisir une voie que nous proposons et de les aider à réussir leur entrée au lycée et ceci afin d'augmenter leurs chances de réussite par la suite.

2. Objectifs visés

Au travers de cette course, nous avons pour objectif :

- que les élèves s'amuse, qu'ils se dépassent et qu'ils prennent du plaisir à participer ensemble à un événement, ce qui correspond à l'essence même du sport.
- de créer un lien entre les enseignants des collèges et du lycée afin de fluidifier les parcours des élèves en vue de leur réussite.
- de centrer la réflexion pédagogique sur la réussite de l'élève et favoriser la mise en place de l'aide personnalisée.
- de faciliter une meilleure intégration l'an prochain au lycée

3. Les différentes étapes

- Etablissement d'un premier contact avec les professeurs d'EPS de secteur
- Echanges par mail afin de mettre en place le projet, il faut connaître les attentes de chacun, donc nous comptons beaucoup communiquer par mail pour faciliter la coordination.
- Réunion de concertation le jeudi 5 avril 2018 au Lycée A. Carême avec les professeurs d'EPS ainsi que les élèves porteurs du projet réunis afin de mettre au point l'organisation de cette course.
- Présentation du projet aux élèves de 3ème, choix des classes + lecture du règlement.
- Organisation et documents administratifs.

Eric GIMENO
Professeur d'EPS
Les élèves porteurs du projet

REGLEMENT DE LA TOQUE CHEF

Article 1 : PRESENTATION

La 1ère édition de La TOQUE CHEF est organisée le 25 mai 2018 par le Lycée Antonin Carême. C'est une course pédestre à obstacles à allure libre de 2 km dans le bois d'Arceuil et dans le parc de Savigny-le-Temple.

Les participants devront se présenter à 10:00, rue Paule Mink.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est ouverte à tous les élèves (sous réserve d'une autorisation parentale attestant de l'accord des parents à la participation de l'enfant mineur à l'événement).

Aucun dossard ne sera remis sans présentation de la fiche d'autorisation remplie.

L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le parcours et la distance à parcourir ou de reporter l'horaire de départ.

Article 3. CATEGORIES

Trois catégories existent au sein de la course en équipe de 2

- Catégorie 1 : Filles
- Catégorie 2 : Garçons
- Catégorie 3 : Mixte

La remise des dossards aura lieu le jour de la course.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail à chaque établissement une semaine avant la course.

Article 4. TENUE

La tenue que vous devez avoir doit vous permettre d'agir librement dans l'espace (baskets, survêtement, leggings, tee-shirt...). Attention, certains obstacles sont difficiles et risquent de mettre à rude épreuve voir d'abîmer vos vêtements.

Il faut impérativement que vous vous munissiez d'un change complet (chaussures, chaussettes, pantalon, sous-vêtements, teeshirt, pull, serviette de toilette, gel douche...), car en fonction des conditions météorologiques ainsi que des différents obstacles, vous risquez d'être mouillés...

Vous aurez accès aux douches municipales du stabilisé Jean Bouin.

Article 5. RECOMPENSES

Chaque gagnant(e) des catégories 1, 2 ou 3 remportera une Coupe.

Article 6. ASSURANCES

L'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 7. DROIT D'IMAGE

Par votre inscription à la course, vous autorisez expressément la municipalité ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) ou ayants-cause à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

Article 8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses.

Fiche d'inscription à la TOQUE CHEF

| | | | |
|---------------------|---|-----------------|--------------------------|
| Nom : | | Prénom : | |
| Date de naissance : | | Age : | |
| Etablissement | <input type="checkbox"/> Robert Buron <input type="checkbox"/> La Grange du Bois <input type="checkbox"/> Louis Armand <input type="checkbox"/> Henri Wallon | Classe : | |
| Garçon : | <input type="checkbox"/> | Fille : | <input type="checkbox"/> |
| Adresse : | | | |
| | Code Postal : | Ville : | |
| N° de tél. : | | | |

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course et confirme par la présente signature, l'acceptation de l'intégralité des articles du règlement.

Signature :